Libération - mardi 6 juin 2023

Planète

Retraites Barouf d'honneur pour la mobilisation ?

Après un mois de pause, les opposants à la réforme seront dans la rue ce mardi pour la quatorzième fois, avant le débat à l'Assemblée sur la proposition de loi Liot. Toujours déterminée, l'intersyndicale sait pourtant que les salariés ne seront pas tous au rendez-vous.

Par Frantz Durupt

about:blank 1/6



Manifestation de la CGT énergie à Marseille le 31 janvier, lors de la deuxième journée de mobilisation. - Photo Patrick Gherdoussi

La semaine débute comme une pièce de théâtre dans laquelle deux personnages monologueraient simultanément sans même se prêter attention. Côté jardin, une intersyndicale toujours unie qui appelle les salariés de tout le pays à faire grève et descendre dans la rue ce mardi pour la quatorzième fois en cinq mois, sous un soleil quasi général et un invariable mot d'ordre : le retrait de la réforme des retraites, car *«la page n'est pas tournée»* disait encore Marylise Léon, la numéro 2 de la CFDT, dans *l'Humanitéil y a quelques jours. «On n'acceptera jamais de passer à autre chose, on nous a trop menti», affirmait aussi le président de la CFE-*

CGC, François Hommeril, le 1^{er} juin sur France Culture. Côté cour, un gouvernement qui a choisi ce week-end pour publier au Journal officiel les deux premiers décrets d'application de ladite réforme - sur une trentaine au total.

Or, ces décrets portent précisément sur les modalités du report de l'âge d'ouverture des droits à 64 ans. Outre le nouveau plancher légal, figure dans ces textes le relèvement de deux ans des âges minimums appliqués aux catégories «actives» et «super-actives» de la fonction publique. Ceux-ci passeront de 55 à 57 ans pour les premières, au sein desquelles on trouve une partie du personnel soignant, et de 52 à 54 ans pour les secondes, qui comptent notamment dans leurs rangs les policiers. Les décrets entérinent également les nouvelles règles applicables aux salariés en «carrière longue», avec quatre bornes d'entrée dans la vie active (16 ans, 18 ans, 20 ans et 21 ans) permettant respectivement de partir à compter de 58 ans, 60 ans, 62 ans et 63 ans, sans avoir théoriquement besoin de cotiser au-delà de la durée légale (43 ans à terme). Le résultat de pénibles négociations avec LR, qui étaient censées permettre d'acquérir un vote majoritaire à l'Assemblée nationale mais ont débouché sur un recours au 49.3.

Le gouvernement pourra arguer de l'urgence de publier ces décrets alors que la réforme doit entrer en vigueur dans trois mois, au 1^{er} septembre. Un défi technique au sujet duquel le directeur général de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), Renaud Villard, s'est d'ailleurs voulu rassurant la semaine dernière lors d'une rencontre avec l'Association des journalistes de l'information sociale (Ajis) : la Cnav «sera prête pour le 1^{er} septembre», a-t-il affirmé. Mais côté syndical, cet empressement peut être vu comme une provocation. Dimanche sur BFM TV, la secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet, a estimé «scandaleux de vouloir appliquer cette réforme à marche forcée».

«On encourage au courage politique»

Après un 1^{er} Mai massif et une pause d'un mois dans le mouvement social, les organisations de travailleurs voulaient revenir sur le devant de la scène ce mardi dans un calendrier bien réfléchi. Il s'agit en effet de coïncider avec l'examen par l'Assemblée nationale, jeudi, d'une proposition de loi transpartisane portée par le groupe «Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires» (Liot) pour abroger la réforme. Et de mettre ainsi la pression sur les députés ? Seulement de les *«appeler»* à voter cette proposition de loi, affirmait plus modestement le dernier communiqué de l'intersyndicale, publié mardi dernier. *«On encourage au courage politique, il faut que cette proposition de loi soit débattue et qu'il y ait un vote qui permette d'aller au bout du processus démocratique», faisait alors valoir Marylise Léon à l'occasion d'une conférence de presse.*

Mais depuis, la situation a quelque peu changé : lors de son passage en commission mercredi dernier, le texte Liot a été dépouillé de son article nucléaire, celui qui revenait sur les 64 ans. C'est désormais la présidente de l'Assemblée nationale qui a le pouvoir d'accepter ou de refuser que cet article revienne via un amendement en séance publique. C'est à ce titre que Sophie Binet appelle *«solennellement»* Yaël Braun-Pivet à *«laisser les députés voter»*. Et qu'elle dit lui avoir demandé *«un rendez-vous rapide»*.

«Le problème, ce sont les salaires»

Dans ce contexte de manœuvres parlementaires, combien de salariés seront encore prêts à sacrifier quelques heures voire une journée de salaire pour manifester ce mardi ? Les autorités en attendent 400 000 à 600 000 sur environ 250 points de rassemblements, dont 40 000 à 70

on dans la capitale, alors que la SNCF annonce un «trafic très légèrement perturbé». Les syndicats savent qu'ils pourront compter sur des bastions qui n'ont jusqu'alors raté aucun rendez-vous et ont poursuivi les actions, comme ceux de la CGT énergie et leurs «100 jours de la colère» (lire ci-contre). Mais ils savent aussi qu'ils n'atteindront plus les records de janvier et mars (la police avait dénombré 1,3 million de personnes le 7 mars, contre 3,5 millions pour les syndicats). Difficultés financières, syndicats pas assez implantés dans de nombreuses entreprises... les raisons de l'inertie sont nombreuses, quand bien même nombre de salariés ruminent leur colère. Chez le géant américain Amazon par exemple, Grégory Lavainne, représentant FO au CSE du centre de distribution de Saran, doit bien admettre que le mouvement «a pris moyennement» dans la durée : «Le problème des gens chez Amazon, ce sont les salaires. Perdre un jour, forcément c'est compliqué. Et puis il y a le discours des jeunes qui se disent : "De toute façon, la retraite, on ne l'aura pas forcément."» Selon lui, «même sur des sujets les concernant directement, comme les négociations salariales, il n'est pas facile de mobiliser, alors sur des sujets généraux, c'est plus que compliqué».

Pendant ce temps, le gouvernement fait comme si de rien n'était. Il continue de dérouler son agenda avec la présentation, mercredi en Conseil des ministres, du projet de loi «plein emploi» duquel doit naître, en 2024, France Travail, le nouveau service public de l'emploi. Il sait que sa réforme du RSA, qui prévoit une nouvelle sanction plus rapide à l'encontre des allocataires considérés comme ne respectant pas leur «contrat d'engagement réciproque», alors que des départements expérimentent un RSA soumis à quinze à vingt heures d'activité hebdomadaire, est beaucoup moins impopulaire que celle des retraites. Mais les syndicats n'ont pas dit leur dernier mot non plus. Désormais, l'intersyndicale se verrait bien exister par-delà les retraites pour peser plus lourd dans les futures discussions avec le gouvernement et le patronat. La semaine dernière, elle a présenté de premières pistes de propositions communes sur les

salaires et les conditions de travail. Une situation inimaginable il y a encore six mois, quand le refus des 64 ans était le principal ciment de son unité. Et qui lui permettra peut-être de poursuivre sous une autre forme ce mouvement social historique.